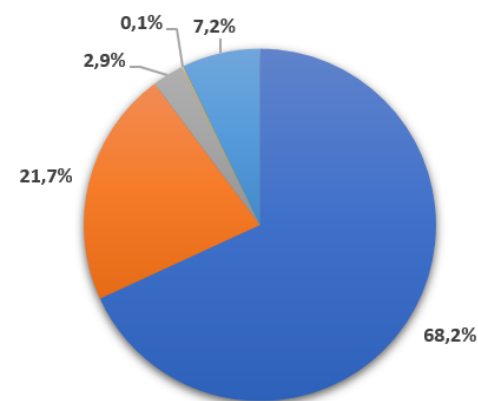


L'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de la fonction publique hospitalière, créé en 1974.

### Répartition des fonds collectés auprès des adhérents - 2018



- Plan de formation
- Fonds de mutualisation études promotionnelles
- Développement professionnel continu médical
- Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT)
- CFP, VAE, Bilan de compétences

### Rôle de l'association

- Agréé par le ministère de la santé, l'ANFH collecte et gère les fonds consacrés à la formation de plus de 900 000 agents.
- Elle a également une mission d'information et de conseil auprès de ses établissements adhérents et de leurs agents et propose un service de proximité avec ses 16 délégations régionales regroupant les 26 délégations territoriales.
- L'ANFH développe des actions de formations nationales et régionales et vise à augmenter le nombre de formations certifiantes, qualifiantes ou diplômantes financées. Elle développe de nombreux partenariats en ce sens : CNSA, Conseils régionaux, FHF, Fonds Européen...
- En complément, depuis 2010, les Délégations régionales proposent aux établissements adhérents des projets intégrés alliant accompagnement des établissements et formations. L'objectif est de favoriser la professionnalisation des acteurs sur différents sujets : conditions de travail, handicap, risques psychosociaux, qualité de vie au travail, développement durable...

### Partenariat avec le FIPHP

Depuis 2010, l'ANFH et le FIPHP ont signé deux conventions triennales avec pour but d'informer et de former les travailleurs handicapés (TH) de la fonction publique hospitalière et les agents jouant un rôle dans la conduite de politique handicap (managers, RH, référent handicap etc...).

Grâce à une enveloppe globale de près de 8 millions d'euros, l'ANFH et le FIPHP coordonnent leurs moyens d'intervention afin de mettre en œuvre des programmes généraux reposant sur :

- Des actions de formation et de sensibilisation à l'intégration et l'accueil des TH
- Des journées dédiées à l'information des directeurs des ressources humaines et des cadres à l'accueil des personnels handicapés, aux problématiques liées au maintien dans l'emploi
- L'élaboration d'un programme visant la formation de tuteurs pour accompagner les TH
- Concevoir un programme de formation des problématiques du handicap réservé aux médecins du travail de la fonction publique hospitalière
- Financer des formations individuelles d'agents handicapés ou en reclassement
- Prendre en charge des actions de formation et des stages permettant un reclassement professionnel

Dans le cadre de cette convention partenariale avec le FIPHP, l'ANFH a développé un site dédié au handicap qui regroupe des outils et ressources pour les établissements de la Fonction Publique Hospitalière : <https://handicap.anfh.fr/>

#### Chiffres clés - 2018

- 838,7 millions d'euros collectés en 2018
- 2 257 établissements adhérents
- 56,5% : taux d'accès à la formation